

GARANTIE LIMITÉE POUR LES ROUES ALCOA® WHEELS¹ **(Mars 2025)**

Cette garantie limitée s'applique aux roues Alcoa® Wheels, incluant les roues en aluminium forgé pour les véhicules industriels routiers de moyen et de lourd tonnage (tels que les porteurs et tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les cars et bus), définit ci-après sous le terme de « Roue(s) », ainsi que les traitements Howmet (défini ci-après sous le terme « Compagnie ») de surface ou de rebord de jante appliqués aux roues. Les garanties définies dans ce document s'appliquent à toutes les Roues fabriquées par la Compagnie et vendues par la Compagnie ou son distributeur agréé à un acheteur original de la Roue ou à l'utilisateur final de la Roue.

La Compagnie garantit que la Roue est exempte de défauts de matériaux et de fabrication pendant 60 mois à compter de la date de fabrication gravée sur le bord de la Roue, à condition que la Compagnie n'offre pas de garantie et de recours contre les défauts esthétiques superficiels tels qu'une décoloration mineure, des marques de polissage ou des entailles.

La Compagnie accepte de réparer ou de remplacer gratuitement toute Roue ne pouvant être utilisée normalement (cf. les restrictions ci-dessous) en raison de défauts de matériaux et de fabrication.

La Compagnie garantit le traitement des rebords de jante Alcoa® Dura-Flange® contre l'usure qui crée une arête tranchante qui nécessiterait un entretien, et ce pendant 24 mois à partir de la date de fabrication gravée sur le bord de la Roue.

La Compagnie garantit le traitement de surface Alcoa® Dura-Bright® contre :

- (i) la corrosion filiforme (lignes prenant l'aspect d'un ver ou d'un cheveu, sous le traitement de surface et engendrées par des dommages au traitement de surface) ; et
- (ii) la formation de cloques ou l'écaillage dus à la perte d'adhésion du traitement de surface.

Le traitement de surface Alcoa® Dura-Bright® susmentionné est garanti 60 mois à compter de la date de fabrication, comme indiqué sur le bord de la Roue.

Dans l'hypothèse où le traitement des rebords de jante Alcoa® Dura-Flange® ou le traitement de surface Alcoa® Dura-Bright® ne résiste pas à une utilisation ou un entretien normal (cf. la rubrique consacrée aux restrictions infra), La Compagnie accepte de remplacer gratuitement la Roue par la même Roue ou une Roue similaire afin d'honorer les garanties susmentionnées sur toute Roue. Le remplacement des Roues ne comprend

¹ Le nom et le symbole «ALCOA» sont des marques déposées d'Alcoa USA Corporation et sont concédés sous licence à Howmet Aerospace Inc. et à ses filiales.

pas le remplacement d'articles fabriqués par des tiers, comme les systèmes de surveillance de la pression des pneus et les filtres de valves.

La réparation ou le remplacement, tel que prévu dans la présente garantie limitée, sont soumis au processus d'autorisation de retour de matériel de la Compagnie.

Restrictions :

La Compagnie n'est pas responsable, n'offre aucune garantie et ne procédera à aucune réparation, aucun remplacement, aucun ajustement relatif à un quelconque traitement de Roue, de surface ou du rebord de jante d'une Roue, ayant fait l'objet d'une utilisation inappropriée ou abusive, ou d'une modification inappropriée, ceci incluant les points suivants :

- (a) L'utilisation d'un pneu jugé surdimensionné d'après les normes recommandées par la « Tyre and Rim Association, inc. » ou par d'autres organismes reconnus en matière de pneus et jantes, tels que ETRTO (Europe) ;
- (b) Le non-respect de l'installation, de l'utilisation et de l'entretien des Roues en stricte conformité avec toutes les lois, réglementations, codes et normes industrielles en vigueur ;
- (c) L'application d'une charge sur la Roue au-delà de la charge maximale applicable, telle que spécifiée par la Compagnie ;
- (d) Le gonflage des pneus à une pression supérieure à la pression maximale, telle que spécifiée par la Compagnie ;
- (e) Sauf dans la mesure permise par le Manuel d'entretien pour les roues Alcoa® Wheels (défini ci-après sous le terme « Manuel d'entretien »), modifier l'état d'origine de la Roue en la modifiant ou en la soumettant à tout traitement ou changement, tel que soudage, redressage, peinture, revêtement, installation d'une nouvelle valve pour pneus ou traitement thermique ;
- (f) Les accidents, conditions d'utilisation anormales ou difficiles incluant, sans y être limité, les pneus ou les freins qui prennent feu, les résistances ou blocages graves du système de freinage ou le fait de rouler avec un pneu à plat ;
- (g) Le non-respect des entretiens, instructions ou mises en garde énumérés dans le Manuel d'entretien, dans les Bulletins techniques de même que dans les autres documents publiés pour les Roues. L'entretien recommandé comprend, sans s'y limiter, l'utilisation d'un couple de serrage approprié, le nettoyage périodique, le polissage, le remplacement de la valve, l'inspection de l'usure des rebords de jante et le respect des procédures d'entretien des rebords de jante, et l'inspection périodique des pneus et des composants divers reliés à la Roue pour détecter tout dommage ou écrou de roue desserré ;
- (h) Les entailles, rayures et autres imperfections de surface engendrées par la négligence, le sel routier, des conditions difficiles, un mauvais entretien, le nettoyage, les débris se trouvant sur la route, les avaries causées par le contact avec les trottoirs, les accidents, ou le fonctionnement du véhicule ;
- (i) L'usure des rebords de jante (hormis lorsque les rebords de jante ont été traités avec Dura-Flange®) ;

- (j) L'utilisation d'un élargisseur de voie ou d'un adaptateur quelconque ;
- (k) L'endommagement de la surface pendant le montage des pneus et sa mise en place, ainsi que de l'utilisation de mauvais outils ou d'un équilibrage avec des masses de roue ;
- (k) Dommages dus au nettoyage avec des produits chimiques puissants (acides ou alcalins) ou des abrasifs, tels que des brosses abrasives, des tampons métalliques ou des tampons à récurer ; ou
- (m) La poursuite de l'utilisation d'une Roue après la découverte d'une défectuosité.

LA COMPAGNIE NE GARANTIT NULLEMENT QUE LA ROUE PEUT ÊTRE VENDUE ET DONNER SATISFACTION POUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE QUELCONQUE ET REFUSE TOUTE GARANTIE EXPRESSE AUTRE QUE CELLE QUI EST EXPRESSÉMENT FIXÉE ICI. TOUTES LES CONDITIONS OU GARANTIES IMPLICITES DE LA LOI APPLICABLE SONT, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EXCLUES EN CE QUI CONCERNE LA VENTE DES ROUES. À L'EXCEPTION DE TOUTE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LA COMPAGNIE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT DE QUELCONQUES PRÉJUDICES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU PARTICULIERS POUR UNE QUELCONQUE RUPTURE DE GARANTIE. LA RESPONSABILITÉ DE LA COMPAGNIE ET LE RECOURS EXCLUSIF OFFERT A TOUTE PARTIE QUI DEMANDE LÉGITIMEMENT UNE COUVERTURE DE GARANTIE SE LIMITE À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DE LA ROUE TEL QU'INDIQUE DANS CETTE GARANTIE LIMITEE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUE PAS ET LA SOCIÉTÉ N'OFFRE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LES PRODUITS FABRIQUÉS PAR DES FOURNISSEURS TIERS, TELS QUE LES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS, LES FILTRES DE VALVE ET LES TIGES DE VALVE.

Cette garantie limitée doit être utilisée conjointement avec le Manuel d'entretien et les Guides de Nettoyage des Roues accessibles en ligne. Le Manuel d'entretien comprend d'importants avertissements et informations de sécurité. La non-lecture et la non-compréhension de ces informations peuvent entraîner des blessures graves, voire mortelles.

Des exemplaires du Manuel d'entretien et des guides de nettoyage sont disponibles gratuitement sur www.alcoafleet.eu ou en contactant la Compagnie à l'adresse ci-dessous :

Howmet-Köfém Kft.
Attn : Fleet Service Center
Verseci u. 1-15
8000 Székesfehérvár
Hongrie